

**Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel : 03.27.53.43.37

Réf. : **CL/JR/VD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 12 janvier**

**L'an deux mille quinze, le vingt janvier à 18 h**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**PRESENTS : A. DECAGNY** - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - ~~Y. ZUMSTEIN~~ - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - ~~C.DEMOUSTIER~~ - P.NESEN - ~~A.PIEGAY~~ - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - N.REFFAS - S.CORDIER - ~~F.LEFEBVRE~~ - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

**EXCUSES ayant donné pouvoir** : Y. ZUMSTEIN (à A. DECAGNY) - C. DEMOUSTIER (à R. PILATO) - A. PIEGAY (à M-C. MORETTI) - F. LEFEBVRE (à P. NESEN) - B. MORIAME (à C. DEROO) 32, (arrivée à la question n° 1)- N. TAJDIRT (à P. MATAGNE) (arrivée pendant la question n° 1)

**EXCUSES :**

**ABSENT(S) :**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS**

**ABSENT(S) :**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS**

**OBJET N° 11 : Demande de financement - Dispositif « Publics et Territoires » Appel à Projets Caisse d'Allocations Familiales du Nord pour les années 2015, 2016 et 2017.**

Vu les articles L114-1 et suivants et notamment l'article L114-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'article R2324-17 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la convention d'objectifs et de gestion (COG) signée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales, pour la période 2013 à 2017 porte de fortes ambitions en termes de réduction des inégalités territoriales et sociales,

Que cette convention prévoit la réduction des inégalités concernant le niveau de service rendu et la nature des réponses mises en œuvre sur les territoires,

Qu'à cet effet, la branche Famille poursuit les trois objectifs suivants :

- Développer une offre d'accueil à même de mieux répondre aux besoins des familles,
- Accroître l'accessibilité à l'offre de service « enfance » et « jeunesse »,
- Accompagner la structuration de l'offre sur les territoires dans une dynamique partenariale.

Considérant que ces objectifs s'inscrivent dans le prolongement des expérimentations conduites lors de la précédente COG sur six champs d'action : handicap, pauvreté, horaires spécifiques, adolescents et innovation, les territoires ruraux ou fortement urbanisés,

Qu'un fonds « publics et territoires » est créé pour poursuivre cette dynamique. Il unifie les différents fonds spécifiques précédents dans un souci de simplification et de pérennisation de l'engagement des Caisses d'Allocations Familiales,

Qu'il y a lieu de répondre à cet appel à projet de la CAF ; bénéfique aux Collectivités Territoriales,

Qu'en conséquence, Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- Monsieur le Maire ou son représentant à répondre à cet Appel à Projet de Caisse d'Allocations Familiales du Nord pour les années 2015 à 2017, afin de bénéficier de la subvention :

- de fonctionnement, au titre des années 2015, 2016, 2017 et portant sur l'axe d'intervention : « Renforcer l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement », afin de permettre l'intégration systématique de 1 à 4 enfants en situation de handicap au sein de nos ALSH municipaux.

- d'investissement, au titre de l'année 2015 et portant sur l'axe d'intervention : « Accompagner les problématiques territoriales des équipements et services d'accueil pour contribuer à la structuration de l'offre sur les territoires », afin de permettre la réalisation de travaux d'accessibilité aux locaux accueillant des ALSH, aux enfants en situation de handicap.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

- **Autorise** à répondre à cet Appel à Projet de Caisse d'Allocations Familiales du Nord pour les années 2015 à 2017, afin de bénéficier de la subvention :

- de fonctionnement, au titre des années 2015, 2016, 2017 et portant sur l'axe d'intervention: « *Renforcer l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement* », afin de permettre l'intégration systématique de 1 à 4 enfants en situation de handicap au sein de nos ALSH municipaux.

- d'investissement, au titre de l'année 2015 et portant sur l'axe d'intervention : « *Accompagner les problématiques territoriales des équipements et services d'accueil pour contribuer à la structuration de l'offre sur les territoires* », afin de permettre la réalisation de travaux d'accessibilité aux locaux accueillant des ALSH, aux enfants en situation de handicap.

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire de Maubeuge,**